



INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

NOTICE

En application du droit européen, le décret n°2010-365 du 09 avril 2010, complété par la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, a défini une liste nationale des activités, travaux, aménagements ou interventions dans le milieu naturel soumis à évaluation d'incidences. Une liste locale complémentaire est arrêtée par le préfet de région ou par le préfet maritime selon leurs domaines de compétences respectifs.

*Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence. **Attention, si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.***

1° Pour situer le projet par rapport au réseau Natura 2000:

Consulter les sites internet suivant:

le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement:
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

le site Géoportail:

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

2° Pour connaître les enjeux des sites Natura 2000

Consulter les sites internet suivant:

le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement:
http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128

le portail Natura 2000:

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR52.html>

3° Pour analyser les incidences du projet:

Contactez l'opérateur du site Natura 2000 concerné

Prendre contact auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

Autre endroit où trouver l'information sur Natura 2000 ?

-- Dans le **DOCOB** lorsqu'il est élaboré

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site (site internet de l'INPN)

Dépt	N° SIC	N° ZPS	Dénomination du site	OPERATEUR	Adresse/contact
56, 29	FR5300006		Rivière Ellé	Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan	13 rue Jacques Rodallec - BP 36 - 56110 GOURIN - Tel. 02 97 23 36 98
56, 29	FR5300026		Rivière du Scorff, forêt de Pont Callek et rivière Sarre	Syndicat Mixte du Bassin du Scorff	2 rue du Palus - Bas Pont-Scorff - 56620 CLEGUER - Tel. 02 97 32 50 34
56	FR5300027		Massif dunaire de Gavres - Quiberon et zones humides associées	SIVU Gâvres-Quiberon	12 rue des Menhirs - 56410 ERDEVEN - Tel. 02 97 55 50 89
		FR5310093	Baie de Quiberon		
		FR5300094	Rade de Lorient	Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	30 cours de Chazelles - 56300 LORIENT - Tel. 02 97 02 30 84
56	FR5300028		Ria d'Étel	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel	20 route des quatre chemins - 56550 BELZ - Tel. 02 97 55 24 48
56	FR5300029		Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan - 8 boulevard des Iles - 56000 VANNES - Tel 02 97 62 03 03
		FR5310086	Golfe du Morbihan		Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - 8 rue du commerce - 56000 VANNES - Tel. 02 97 47 02 83
56	FR5300030		Rivière de Pénerf, marais de Suscinió	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan	8 boulevard des Iles - 56000 VANNES - Tel. 02 97 62 03 03
		FR5310092	Rivière de Pénerf		
56	FR5300031		Ile de Groix	Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	30 cours de Chazelles - 56300 LORIENT - Tel. 02 97 02 30 84
56	FR5300032		Belle-Ile en Mer	Communauté de communes de Belle Ile	42 avenue Carnot - 56360 LE PALAIS - Tel. 02 97 31 35 84
56	FR5300033		Iles Houat-Hoëdic		
		FR5312011	Iles Houat - Hoëdic		
56	FR5300034		Estuaire de la Vilaine		
		FR5310074	Baie de Vilaine		
56	FR5300058		Vallée de l'Arz		
56, 29	FR5300059		Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs Loc'h et Lannenec	Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	30 cours de Chazelles - 56300 LORIENT - Tel. 02 97 02 29 61
56	FR5302001		Chiroptères du Morbihan		



**INCIDENCES NATURA 2000
NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE**

**Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question
préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs
sites Natura 2000 ?**

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Email :

A- Evaluation préliminaire

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue,, création d'un sentier, etc.).

.....
.....
.....
.....

b. Situation du projet

Lieu du projet:

Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle

- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Littoral
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF
- Zone ZICO
- Zone RAMSAR

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR53.....

Distance aproximative:

FR53.....

Distance aproximative:

FR53.....

Distance aproximative:

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

FR53.....

FR53.....

FR53.....

-Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

-Dans le cas 3) , joindre un plan de situation détaillé au 25 000 ème avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

c.Evaluation préliminaire

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000. *(Pièce à joindre à la présente notice.)*

Le projet, de part sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité , la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés

Oui

Non

(Répondre par oui ou par non en cochant une case)

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

d. Evaluation détaillée

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

*Incidences temporaires pendant les travaux (poussières, bruits, pollution accidentelle)
Incidences permanentes (création d'une voie d'accès, rejets dans le milieu pendant l'exploitation)*

Incidences directes (altération ou destruction d'habitats directement lié à l'aménagement ou à l'exploitation du projet).

Incidences indirectes (effets décalés dans le temps ou dans l'espace)

Incidences cumulées avec d'autres projets portés par le même demandeur.

Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces guides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante: <http://www.natura2000.fr>

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences

Remplir le tableau figurant en annexe

Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets.

Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

Annexe: Mesures correctives

Description des travaux	Localisation par rapport au site N2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site N2000	Incidence(s) potentielles	Précaution(s) prise(s) en compte	Incidence(s) finale(s) attendue(s)
	Dans le site Natura 2000 (C.F Carte)				
Exemple: Travaux de dragage		Habitats marins	Destruction d'habitats marins par le dragage ?	Décrire précaution pour le dragage	Faible incidence sur les habitats marins

C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :